REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

COMMUNIQUE N°0018-2025CNDH-P.I.

relatif à la liberté d'aller et venir

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) est fortement préoccupée par des allégations d'abus des droits de l'Homme contre les populations civiles, notamment sur certains grands axes routiers du pays.

Face à ces attaques odieuses dirigées contre les populations civiles, et sur le fondement, notamment de la Constitution du 22 juillet 2023, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, les 4 Conventions de Genève de 1949 relatives au Droit international humanitaire, l'Institution nationale des droits de l'Homme:

- condamne ces atteintes à la liberté d'aller et venir;
- rappelle à l'Etat sa responsabilité première de protéger les populations et leurs biens, notamment sur les axes routiers ;
- recommande au Gouvernement de poursuivre le renforcement des mesures sur la axes routiers en vue de mieux garantir la liberté d'aller et venir sur l'ensemble du territoire national;
- invite les autorités à rechercher, identifier et traduire en justice les auteurs, commanditaires et complices de ces abus des droits humains et du droit international humanitaire ;
- réitère son soutien aux Forces Armées Maliennes (FAMa) dans leur lutte contre les groupes terroristes, en conformité avec les droits de l'Homme et le droit international humanitaire ;
- invite les populations à plus de collaboration avec les FAMa.

Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée.

Nul n'est à l'abri de la violation de ses droits.

Bamako, le 08/09/ 2025
La Présidente par intérim

Me Aissata Founè TEMBELY

CONTACT : Tel : (00223) 20.29.70.21 — BP. E 2170 Bamako – Mali
E-mail : contact@cndhmali.ml ; site web : www.cndhmali.ml, Siège de la CNDH : Rue 359-1ère Rue après le palais des sports, Direction Hôtel Radisson Hamdallaye ACI 2000